



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## CONSEIL

### Cent cinquante-cinquième session

Rome, 5 - 9 décembre 2016

**Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingtième session) et du Comité financier (cent soixante-quatrième session) (7 novembre 2016)**

#### Résumé

Les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier appellent l'attention du Conseil sur leurs conclusions et recommandations relatives aux questions suivantes:

- a) Collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome (par. 1-5)
- b) Amélioration des capacités techniques et renforcement des dispositions relatives à la gestion des programmes en 2016-2017 (par. 6)
- c) Évaluation indépendante des capacités techniques de l'Organisation – plan de travail (par. 7)
- d) Rapports intérimaires sur les stratégies de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé et avec les organisations de la société civile (par. 8)
- e) Procédure de sélection et de nomination des secrétaires des organes relevant de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, et d'autres entités hébergées par la FAO (par. 9-12)

#### Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est prié d'approuver les conclusions et recommandations de la Réunion conjointe.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Rakesh Muthoo

Secrétaire du Comité du Programme

Tél.: +3906 5705 5987

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



mr708

**RAPPORT DE LA RÉUNION CONJOINTE DU  
COMITÉ DU PROGRAMME (CENT VINGTIÈME SESSION) ET DU COMITÉ  
FINANCIER (CENT SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION)**

**Rome, 7 novembre 2016**

**INTRODUCTION**

1. Les participants à la Réunion conjointe présentent leur rapport au Conseil.
2. Outre le Président, M. Serge Tomasi (France), et M. Khalid Mehboob (Pakistan), Président du Comité financier, étaient présents les représentants de pays Membres ci-après:

M. H. Thofern (Allemagne)	M. M. Nassir Camara (Guinée)
M. C.A. Amaral (Angola)	M. M. N. Nguere Micue (Guinée équatoriale)
M. C.J. Rozencwaig (Argentine)	M. A. Wadhwa (Inde)
Mme C. Stephenson (Australie)	M. O. Kubota (Japon)
M. A.O. Sá Ricarte (Brésil)	M. F.R. Salamh Al Argan (Jordanie)
M. E. Robinson (Canada)	M. B.S. Jiménez Sauma (Mexique)
M. Xie Jianmin (Chine)	M. I. Nordang (Norvège)
M. M. Mankoussou (Congo)	M. M. Hooper (Nouvelle-Zélande)
M. K. M. S. H. El Taweel (Égypte)	M. L. Jr. Lazaro (Philippines)
M. J.A. Carranza Barona (Équateur)	M. Marek Szczygieł (Pologne)
M. T. M. Duffly (États-Unis d'Amérique)	Mme A. Malik Osman Malik (Soudan)
M. V. V. Kuznetsov (Fédération de Russie)	M. A. Na'ami Al-Na'ami (Yémen)

**Collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome<sup>1</sup>**

1. Les participants à la Réunion conjointe ont accueilli favorablement le document intitulé «Collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome» (CL 155/12), et ont félicité les trois organisations pour ce travail.
2. Certains membres ont suggéré que l'on rende plus spécifiques et plus concrets les activités communes – existantes ou à l'état de proposition – et les domaines de collaboration potentiels et que, en outre, on les assortisse de calendriers, d'évaluations conjointes, de suggestions visant à éviter les chevauchements et les doublons, et de mécanismes collaboratifs à avantages mutuels, entre autres.
3. Les membres ont souligné qu'il était important d'aligner la collaboration sur les exigences et les priorités des gouvernements, et ils ont mis en relief la nécessité d'une collaboration étroite aux niveaux national et régional dans le cadre de la collaboration conjointe des Nations Unies.
4. Les membres de la Réunion conjointe ont unanimement jugé qu'il serait utile que les directions des organismes ayant leur siège à Rome se réunissent annuellement, dans la limite des ressources disponibles.
5. Ils sont convenus qu'un rapport d'activité conjoint sur la collaboration entre ces organismes devait être présenté chaque année, compte tenu des suggestions figurant au paragraphe 2 ci-dessus, à la réunion conjointe des directions de ces organismes.

---

<sup>1</sup> CL 155/12.

## **Amélioration des capacités techniques et renforcement des dispositions relatives à la gestion des programmes en 2016-2017<sup>2</sup>**

6. Les participants à la Réunion conjointe ont pris note du contenu du document et se sont dits satisfaits de la diffusion préalable par le Secrétariat des propositions que ce document contenait, et:
- a) ont fait bon accueil aux mesures prises actuellement par le Directeur général pour améliorer les capacités techniques de l'Organisation, en particulier moyennant la redéfinition des profils des postes administratifs de la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole (CPA), du Département des services internes (CS) et du Centre des services communs (CSS), afin d'accroître les capacités dans les domaines techniques prioritaires de travail, notamment dans les domaines du changement climatique, des pêches, de la résistance aux antimicrobiens et de la coopération Sud-Sud, tout en maintenant des capacités adéquates dans les bureaux décentralisés;
  - b) ont fait bon accueil aux changements qu'il était proposé d'apporter à la structure organisationnelle afin de renforcer la gestion et l'exécution du Programme, sans incidence sur le budget, et de pouvoir ainsi mieux aider les pays à concrétiser leurs engagements internationaux contractés notamment au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur le changement climatique; et ont soumis ceux-ci à l'approbation du Conseil (Annexe 1 au présent rapport) sur la base d'une neutralité budgétaire, comme suit:
    - i. la création d'un Département du climat, des terres et des eaux (CL), dirigé par un Sous-Directeur général placé sous la hiérarchie du Directeur général adjoint (Climat et ressources naturelles), et les ajustements connexes présentés à l'Annexe;
    - ii. la création d'un poste de Directeur général adjoint (Programmes) (DDP), et les ajustements connexes présentés à l'Annexe;
    - iii. la création d'un Bureau du Statisticien en chef, placé sous l'autorité du Directeur général adjoint (Programmes) (DDP), tel que présenté à l'Annexe.
  - c) se sont félicités à l'idée qu'un complément d'information serait fourni, à la prochaine session du Conseil, sur la neutralité budgétaire des changements structurels, sur les relations entre les nouveaux départements et les départements existants, sur le rôle du Statisticien en chef, sur les dates prévues pour ces changements, sur la conversion des postes administratifs en postes techniques et les échéanciers respectifs.

## **Évaluation indépendante des capacités techniques de l'Organisation – plan de travail<sup>3</sup>**

7. Les participants à la Réunion conjointe ont pris note du plan de travail fourni par le Secrétariat, qui comprenait la méthode et les indicateurs retenus pour l'évaluation ainsi que le mandat et le curriculum vitæ des consultants externes. Un certain nombre de questions ont été posées s'agissant de l'indépendance des consultants, de leur mandat et des indicateurs de l'évaluation. Les participants ont noté qu'un examen approfondi aurait lieu lors de la cent vingtième session du Comité du Programme, à laquelle les consultants en question assisteraient.

---

<sup>2</sup> JM 2016.2/2.

<sup>3</sup> JM 2016.2/3; JM 2016.2/3 Add.1.

### **Rapport intérimaire sur la stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé<sup>4</sup>**

### **Rapport intérimaire sur la stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile<sup>5</sup>**

8. Les participants à la Réunion conjointe ont pris note des rapports intérimaires sur les stratégies de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé et avec les organisations de la société civile, et ont salué leur mise en œuvre et leur réexamen continu en tant que partie intégrante des activités de l'Organisation.

### **Procédure de sélection et de nomination des secrétaires des organes relevant de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, et d'autres entités hébergées par la FAO<sup>6</sup>**

9. Les participants à la Réunion conjointe ont examiné le document intitulé «Procédure de sélection et de nomination des secrétaires des organes relevant de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, et d'autres entités hébergées par la FAO» (JM 2016.2/6), ainsi que les délibérations du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) sur ce point (cent troisième session, octobre 2016), telles qu'elles sont exposées dans le document CL 155/2.

10. Ils ont examiné la proposition du Secrétariat de la FAO, ainsi que ses préoccupations sous-jacentes, et ont exprimé différents avis sur la question pendant leurs débats.

11. Tout en reconnaissant qu'il était souhaitable de trouver une solution acceptable, les participants ont noté qu'aucun consensus ne pouvait être dégagé à la réunion.

12. Les participants à la Réunion conjointe:

- a) ont reconnu qu'il était nécessaire de trouver le juste équilibre entre l'autonomie fonctionnelle des organes relevant de l'Article XIV et les responsabilités incombant à l'Organisation à l'égard de ces organes;
- b) ont souligné qu'il était urgent de pourvoir les deux postes vacants de secrétaire exécutif de deux organes relevant de l'Article XIV.

---

<sup>4</sup> JM 2016.2/4.

<sup>5</sup> JM 2016.2/5.

<sup>6</sup> JM 2016.2/6; JM 2016.2/6 Note d'information.

**ANNEXE 1: ORGANIGRAMME BUREAUX DU SIÈGE**

